

2016-7456  
2017-02-28

Cible le  
TRÈFLE

## Bioprotec Herbicide Pelouse PAE Concentré de Fabrication

Herbicide lacto-fermenté liquide

Suspension

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

EMPÊCHER LES PERSONNES NON-AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LA PEAU  
DANGER - IRRITANT POUR LES YEUX

### **GARANTIE:**

Acide citrique.....4,75 g/L

Acide lactique.....4,24 g/L

(présent comme produits de fermentation de *Lactobacillus rhamnosus* souche LPT-21, *Lactobacillus casei* souche LPT-111, *Lactococcus lactis* ssp. *cremoris* souche M11/CSL, *Lactococcus lactis* ssp. *lactis* souche LL64/CSL, et *Lactococcus lactis* ssp. *lactis* souche LL102/CSL)

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 31623

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Avertissement, contient les allergènes: lait (Protéine de lactosérum) et soya.

Contenu net:

AEF Global Inc.

925 des Calfats

Lévis QC G6Y 9E8

(418) 838-4441

Sans-frais: [1-866-622-3222](tel:1-866-622-3222)

[www.aefglobal.com](http://www.aefglobal.com)

## **MODE D'EMPLOI**

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

## **PRÉCAUTIONS**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON-AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**

Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation. Un contact oculaire direct peut causer des irritations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter d'inhaler la brume de pulvérisation. Lors de la manipulation, du mélange et pendant toutes les activités de nettoyage/réparation des matériels utilisés, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables, des lunettes à coques, des chaussures et des chaussettes. Bien se laver avec du savon et de l'eau après la manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

## **PREMIERS SOINS**

En cas d'ingestion: Rincer la bouche et la gorge avec une grande quantité d'eau. Ne pas provoquer le vomissement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever les vêtements contaminés. Laver à grande eau et au savon.

En cas d'inhalation: Se déplacer à l'air frais.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer lentement et doucement avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes et continuer de rincer l'œil.

Général : Consulter un médecin immédiatement en cas d'irritation ou si des signes de toxicité apparaissent et persistent ou s'aggravent. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans le contenant d'origine. Garder dans un endroit frais, sec, bien ventilé loin des semences, de la nourriture pour animaux, des engrais et des autres pesticides. Garder à l'abri des rayons directs du soleil, du feu, des flammes nues ou d'autres sources de chaleur. Éviter le gel. Après une période prolongée d'entreposage, agiter ou brasser vigoureusement le produit pour obtenir une suspension uniforme.

## **ÉLIMINATION**

Les fabricants Canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active non utilisée et son contenant conformément aux exigences municipales ou provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.